

Herbier numérique en Pays de la Loire

2013-2014



Réalisé dans le cadre des journées « Flore et zones humides » en Pays de la Loire

Forum des Marais Atlantiques en partenariat avec le Conservatoire Botanique National de Brest – Antenne des Pays de la Loire



Ce document doit être cité comme suit :

FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES, 2014. Herbière numérique. Flore et zones humides des bords de Loire. Conseil Régional des Pays de la Loire, 84 pages.

Il peut être téléchargé sur Internet à l'adresse suivante : <http://www.forum-zones-humides.org>

Crédits photographiques : ©FMA (sauf mention contraire).

Rédacteurs : Audrey DURIEZ et Louison MAUILLON, Forum des Marais Atlantiques.

Relecteurs : Fabien BLANCHET, Forum des Marais Atlantiques.

Pascal LACROIX et Guillaume THOMASSIN, Conservatoire Botanique National de Brest – Antenne de Nantes

Ces journées sont réalisées dans le cadre du partenariat avec le Conseil régional des Pays de la Loire.



Cet herbier numérique ne constitue en aucun cas un outil de détermination des espèces végétales mentionnées. Les planches présentées ici viennent en appui d'une identification réalisée avec une flore comportant une clé de détermination.

Afin de déterminer les plantes dans de bonnes conditions sur le terrain, il est recommandé de disposer d'une loupe (a minima 10x) et d'une flore possédant une clé de détermination. Les flores régionales sont adaptées au contexte local sans toutefois comporter l'ensemble des espèces présentes en Pays de la Loire, le cas échéant, il faudra se reporter sur une flore nationale ou de régions voisines, dont voici quelques exemples :

DES ABBAYES, G. CLAUSTRE, P. DUPONT et R. CORILLON (2012). Flore et végétation du massif armoricain. Editions d'art Henry des Abbayes, 1226 p.

LAMBINON J., DELVOSALLE L., DUVIGNEAUD J. (2012). Nouvelle flore de la Belgique du G. D. de Luxembourg, du Nord de la France et des régions voisines. Edition du Jardin Botanique National de Belgique, 1195 p.

PROVOST M. (1998). Flore vasculaire de Basse-Normandie, tome 1. Presses universitaires de Caen, 410 p.

TISON J.-M. et De FOUCAULT B. (2014). *Flora Gallica* - Flore complète de la France. Edition Biotope, 1400 p.

Abréviations :

Extér. : extérieur

Fructif. : fructifère

Infér. : inférieur

Interm. : intermédiaire

Ordin. : ordinaire

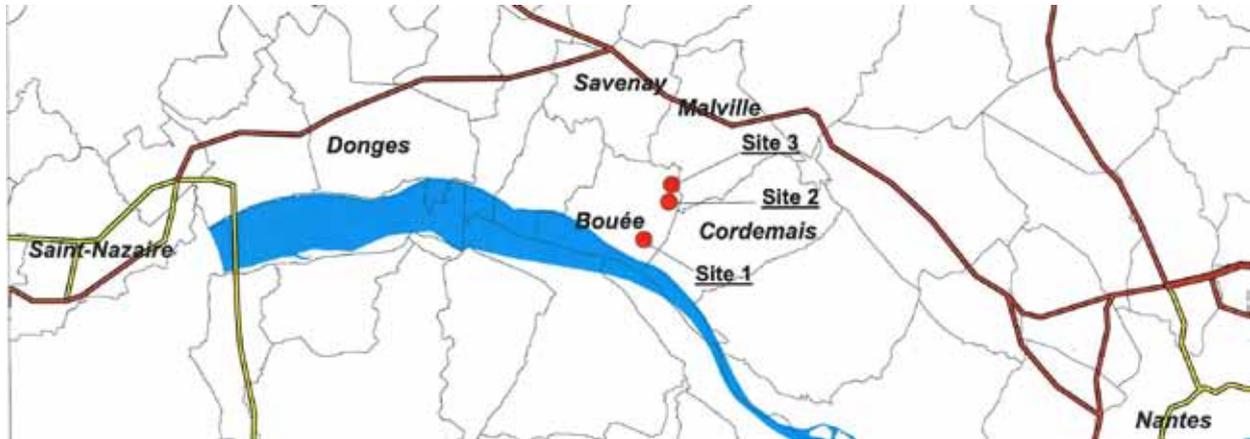
Supér. : supérieur

Pour en savoir plus :

Tela Botanica : <http://www.tela-botanica.org/site:accueil>

eCalluna : <http://www.cbnbrest.fr/ecalluna/>

Sites visités - 2013



Sites visités - 2014



Site de la Fédération Régionale
des chasseurs de Pays de la
Loire à Bouchemaine.



Basses vallées Angevines à
Bouchemaine.



Liste des plantes

ALISMATACEAE	Feuilles basales, alternes, sagitées ou cordiformes ; pétiole engainant	
<i>Baldellia ranunculoides</i> (L.) Parl.		1
APIACEAE	Flours composées en ombelle, 5 pétales libres, calice à 5 dents, feuilles alternes et divisées	
<i>Conium maculatum</i> L.		2
<i>Oenanthe crocata</i> L.		3
<i>Oenanthe fistulosa</i> L.		4
<i>Oenanthe silaifolia</i> M.Bieb.		5
ARISTOLOCHIACEAE		
<i>Aristolochia clematitis</i> L.		6
ASTERACEAE	Flours nombreuses à symétrie radiale, nombreux pétales libres tubulaires et/ou ligulées	
<i>Achillea ptarmica</i> L.		7
<i>Anthemis arvensis</i> L.		8
<i>Aster lanceolatus</i> Willd.		9
<i>Cirsium dissectum</i> (L.) Hill		10
<i>Cotula coronopifolia</i> L.		11
<i>Eupatorium cannabinum</i> L.		12
<i>Jacobaea aquatica</i> (Hill) P.Gaertn., B.Mey. & Scherb.		13
<i>Pulicaria dysenterica</i> (L.) Bernh.		14
BORAGINACEAE	Flours à symétrie radiale disposées en cyme, fleur à 5 parties, corole en entonnoir	
<i>Myosotis laxa</i> subsp. <i>cespitosa</i> (Schultz) Hyl. ex Nordh.		15
<i>Myosotis scorpioides</i> L.		16
<i>Symphytum officinale</i> L.		17
BRASSICACEAE	Flours à symétrie radial, 4 pétales et 4 sépales libres, feuilles alternes	
<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Medik		18
<i>Rorippa palustris</i> (L.) Besser		19
CARYOPHYLLACEAE	Flours à symétrie radiale, 4-5 pétales et 4-5 sépales, feuilles opposées et entières	
<i>Silene flos-cuculi</i> (L.) Clairv.		20
CYPERACEAE	Feuilles en gouttière, à l'inflorescence parfois unisexuée, tige triangulaire	
<i>Bolboschoenus maritimus</i> (L.) Palla		21
<i>Carex acuta</i> L.		22
<i>Carex cuprina</i> (Sandor ex Heuff.) Nendtv. Ex A.Kern.		23
<i>Carex disticha</i> Huds.		24
<i>Carex divisa</i> Huds.		25
<i>Carex leporina</i> L. (ou <i>C. ovalis</i> Gooden.)		26
<i>Carex nigra</i> (L.) Reichard		27
<i>Eleocharis palustris</i> (L.) Roem. & Schult.		28

FABACEAE	Fleurs à symétrie bilatérale, 5 pétales libres, 5 sépales soudés, feuilles alternes et composées	
<i>Trifolium maritimum</i> Huds.		29
<i>Trifolium michelianum</i> Savi		30
<i>Trifolium pratense</i> L.		31
<i>Vicia cracca</i> L.		32
GERANIACEAE		
<i>Geranium robertianum</i> L.		33
HYDROCHARITACEAE	Plantes rhizomateuses, bulbeuses ou à racines épaissies	
<i>Hydrocharis morsus-ranae</i> L.		34
IRIDACEAE		
<i>Iris pseudacorus</i> L.		35
JUNCACEAE	Feuilles réduites, à écailles, terrestres ou épiphytes, rhizomateuses ou tubéreuses	
<i>Juncus bufonius</i> L.		36
<i>Juncus conglomeratus</i> L.		37
<i>Juncus effusus</i> L.		38
<i>Juncus gerardii</i> Loisel		39
<i>Juncus articulatus</i> L.		40
LAMIACEAE		
<i>Lycopus europaeus</i> L.		41
<i>Mentha aquatica</i> L.		42
<i>Stachys palustris</i> L.		43
LYTHRACEAE		
<i>Lythrum salicaria</i> L.		44
MALVACEAE		
<i>Althaea officinalis</i> L.		45
ORCHIDACEAE		
<i>Anacamptis laxiflora</i> (Lam.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase		46
PLANTAGINACEAE		
<i>Callitriche</i> sp. L.		47
POACEAE	Tige à nœuds, fleurs rudimentaires disposées en épillet, feuille à limbe linéaire, munie d'une gaine	
<i>Agrostis stolonifera</i> L.		48
<i>Alopecurus bulbosus</i> Gouan		49
<i>Alopecurus pratensis</i> L.		50
<i>Anthoxanthum odoratum</i> L.		51
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl		52
<i>Bromus hordeaceus</i> L.		53
<i>Bromus racemosus</i> L.		54
<i>Bromus sterilis</i> L.		55
<i>Cynosurus cristatus</i> L.		56

<i>Dactylis glomerata</i> L.	57
<i>Gaudinia fragilis</i> (L.) P.Beauv.	58
<i>Holcus lanatus</i> L.	59
<i>Hordeum secalinum</i> L.	60
<i>Lolium perenne</i> L.	61
<i>Poa pratensis</i> L.	62
<i>Phalaris arundinacea</i> L.	63
<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Steud.	64

POLYGONACEAE

Plantes annuelles ou pérennes, en général des régions tempérées

<i>Rumex crispus</i> var. <i>uliginosus</i> Le Gall	65
---	----

PRIMULACEAE

Fleurs à pétales soudées, fleurs régulières, feuilles basilaires

<i>Lysimachia nummularia</i> L.	66
<i>Lysimachia vulgaris</i> L.	67

RANUNCULACEAE

Fleurs à symétrie radiale, 5 pétales, feuille alternes

<i>Ranunculus aquatilis</i> L.	68
<i>Ranunculus flammula</i> L.	69
<i>Ranunculus ophioglossifolius</i> L.	70

ROSACEAE

Fleurs à symétrie radiale, 5 pétales et 5 sépales, feuilles alternes

<i>Potentilla anserina</i> L.	71
-------------------------------	----

RUBIACEAE

Lianes, des buissons, des arbres ou des plantes herbacées

<i>Galium aparine</i> L.	72
<i>Galium palustre</i> L.	73

Alisma fausse renoncule *Baldellia ranunculoides* (L.) Parl.

Famille : ALISMATACEAE

Floraison : juin à octobre

Bouchemaine (2014)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 10 à 60 cm.

Feuilles : glabres de forme linéaire.

Fleurs : blanches et racème d'ombelles.



Ciguë tachetée (Grande ciguë)

Conium maculatum L.

Famille : APIACEAE

Floraison : juin à août

Bouée (2013), Bouchemaine (2014)

Taille : 1 m.

Fleurs : blanches, en ombelles à 10-20 rayons inégaux.



Feuilles : infér. grandes, 3-5 fois pennatiséquées, à segmentsovales-lancéolés, pennatifidées, à lobes courts.

Tige : robuste, creuse, striée, glaucescente, tachée de pourpre intérieurement.

Oenanthe safranée

Oenanthe crocata L.

Famille : APIACEAE

Floraison : juin à juillet

Bouée (2013) , Bouchemaine (2014)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 1 à 1,2 m.



Fleurs : ombelles amples de 15 à 30 rayons allongés.

Tiges : dressées, robustes, sillonnées, creuses, radicantes aux nœuds inférieurs.

Feuilles : grandes, 2 à 3 fois pennées, incisées-dentées, vert clair, sombre ou rougeâtre.

Confusion possible avec l'Angélique vraie (*Angelica archangelica*) et l'Angélique des estuaires (*Angelica heterocarpa*).

Oenanthe fistuleuse

Oenanthe fistulosa L.

Famille : APIACEAE

Floraison : juin à septembre

Bouée (2013), Bouchemaine (2014)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 40 à 80 cm.



Flours : ombelles à 2 à 4 rayons, blanches, un peu rosées.

Tiges : dressées, striées, très creuses, peu rameuses.

Feuilles : pétiole long et creux. Les infér. découpées en segments petits, linéaires ou oblongues en coin, les supér. pennées à folioles linéaires, peu nombreuses.

Confusion possible avec Oenanthe à feuilles de silaüs (*Oenanthe silaifolia*).

Critères d'identification : tige très creuse.

Oenanthe à feuilles de silaüs

Oenanthe silaifolia M.Bieb.

Famille : APIACEAE

Floraison : juillet à août

Bouée (2013), Bouchemaine (2014)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 30 à 40 cm.

Fleurs : les extér. rayonnantes à pétales externes arrondis à la base.



Feuilles : infér. bipennées et supér. pennées.

Tiges : dressées, robustes, sillonnées, creuses, rameuse.

Racines : fasciculées renflées dès la base en tubercule sessile.

Confusion possible avec Oenanthe fistuleuse (*Oenanthe fistulosa*).

Critères d'identification : présence de tubercules.

Aristolochie clématite

Aristolochia clematitis L.

Famille : ARISTOLOCHIACEAE

Floraison : mai à septembre

Bouchemaine (2014)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 20 à 80 cm.



Protégée en
Basse-Normandie



Fleurs : jaunâtres, axillaires par 4 à 6, fasciculées, courtement pédicellées, assez petites.

Tiges : dressées, cannelées.

Feuilles : grandes (6 à 10 cm de large), profondément en forme de cœur, obtuses, pétiolées.

Achillée ptarmique

Achillea ptarmica L.

Famille : ASTERACEAE
Floraison : juillet à septembre

Bouchemaine (2014)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 30 à 60 cm.

Capitules : larges de 15 mm de diamètre environ.



Fleurs : blanches.

Feuilles : raides, glabres ou presque glabres, très allongées, linéaires-lancéolées, régulièrement atténuées de la base au sommet, aiguës, très finement dentées en scie, à dents très rapprochées.

Tige : dressée et raide.

Anthémis des champs

Anthemis arvensis L.

Famille : ASTERACEAE

Floraison : juin à septembre

Bouchemaine (2014)

Taille : 10 à 50 cm.

Fleurs : tubuleuses, ligules blanches.



Feuilles : bipennatiséquées à lobes linéaires-lancéolés, cuspidés.

Tige : robuste avec les pédoncules fistuleux très épaissis sous les capitules.

Akènes : longs de 1 à 2 mm, lisses, surmontés d'un rebord.

Aster à feuilles lancéolées

Aster lanceolatus Willd.

Famille : ASTERACEAE
Floraison : août à octobre

Bouchemaine (2014)

Taille : ± 1 m.



Feuilles : lancéolées, entières ou légèrement dentées.

Fleurs : en capitule avec un disque jaune entouré de ligules (blanche ou bleu-violet).

Inflorescence : racème de capitule.

Cirse d'Angleterre *Cirsium dissectum* (L.) Hill

Famille : ASTERACEAE

Floraison : juin à août

Bouée (2013), Bouchemaine (2014)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 20 à 80 cm.

Fleurs : capitule solitaire, large de 2,5 à 3 cm. Involucre ovoïde.



Feuilles : blanches tomenteuse en-dessous, vertes et velues au-dessus, lancéolées-aigües.

Tiges : dressées, blanche, tomenteuse.

© A. Corbeaux-Nantes Métropole

Cotule pied-de-corbeau

Cotula coronopifolia L.

Famille : ASTERACEAE

Floraison : juillet à août

Bouée (2013)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 5 à 20 cm.

Tiges : glabres, couchées ou ascendantes, plus ou moins ramifiées.



Fleurs : tubuleuses à tube blanchâtre, à 4 lobes jaunes, courts.

Feuilles : alternées, 2 à 5 cm, découpées en lobes plus ou moins étroits, embrassantes à la base par une gaine blanchâtre.

Espèce considérée comme «invasive potentielle» : plante naturalisée ou en voie de naturalisation, ayant tendance à envahir les milieux naturels.

Eupatoire à feuilles de chanvre *Eupatorium cannabinum* L.

Famille : ASTERACEAE

Floraison : juillet à août

Bouchemaine (2014)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 60 à 120 cm.



Tige : dressée, simple ou rameuse, souvent rougeâtre, pubescente.

Feuilles : opposées à 3-5 segments pétiolés, lancéolés, dentés (quelquefois les supér. simples), glanduleuses en dessous.

Séneçon aquatique

Jacobaea aquatica (Hill) P.Gaertn., B.Mey. & Scherb.

Famille : ASTERACEAE

Floraison : juillet à août

Bouée (2013), Bouchemaine (2014)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 30 à 80 cm.



Flours : capitules large de 2,5 à 3 cm; involucre à bractée étroite, acuminées.

Feuilles : verte jaunâtre, glabres au-dessus, poils épars sur les nervures en-dessous, les radicales en rosette.



Tiges : dressées, glabres ou pubescentes dans le haut, souvent rougeâtres.

Confusion possible avec le Séneçon commun (*Senecio vulgaris*) et le Séneçon de Jacob (*Senecio jacobea*).

Pulicaire dysentérique

Pulicaria dysenterica (L.) Bernh.

Famille : ASTERACEAE

Floraison : juillet à septembre

Bouchemaine (2014)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 30 à 60 cm.

Fleurs : jaunes. Akènes velus, aigrette rousse.

Tiges : dressées, pubescentes-laineuses ou tomenteuses, à rameaux étalés-dressés ou divergents.



Feuilles : pubescentes, blanchâtres, laineuses ou tomenteuses en dessous, ondulées, lâchement denticulées, ovales-lancéolées, fortement embrassantes et à oreillettes très prononcées.

Myosotis gazonnant

Myosotis laxa subsp. *cespitosa* (Schultz) Hyl. ex Nordh.

Famille : BORAGINACEAE

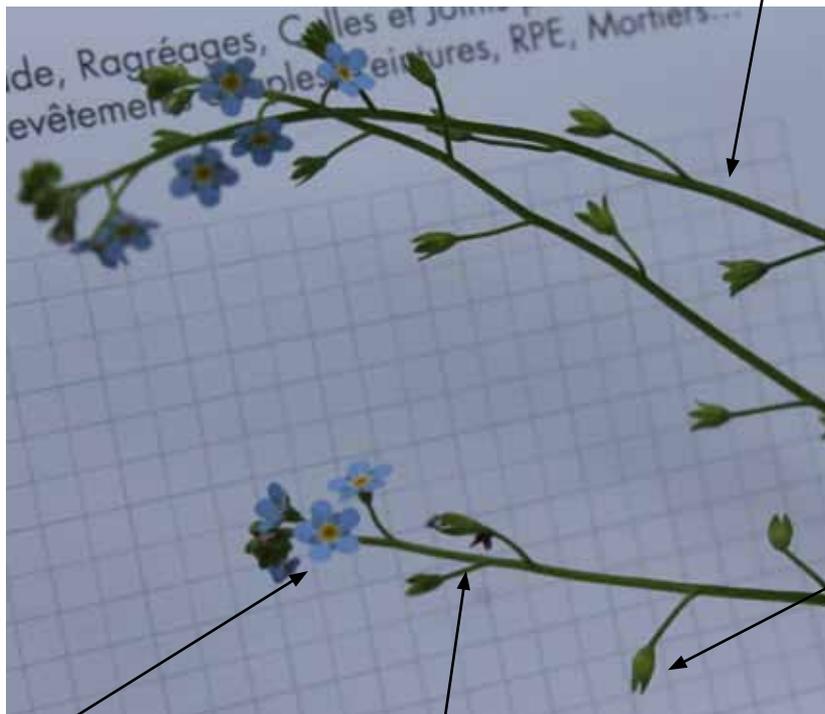
Floraison : juin à octobre

Bouchemaine (2014)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 15 à 40 cm.

Tiges : simple jusqu'à l'inflorescence mais le plus souvent rameuse dès la base en formant une touffe, cylindrique, glabre ou à poils appliqués.



Fleurs : bleu pâle, en cymes ordin. munies de bractées à la base.

Pédicelle : 2 à 3 fois plus long sur la calice.

Feuilles : lancéolées, atténuées à la base, les infér. à poils appliqués en dessus et subglabres au dessous.

Calice : à poils appliqués.

Confusion possible avec tous les Myosotis.

Myosotis des marais

Myosotis scorpioides L.

Famille : BORAGINACEAE

Floraison : juin à octobre

Bouée (2013), Bouchemaine (2014)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 15 à 50 cm.



Fleurs : corolles à pétales bleues plus ou moins pâles, larges de 4 à 10 mm, pédicelle 1 à 2 fois plus long que le calice ; calice à poils appliqués.

Feuilles : oblongues, à poils appliqués.

Tiges : dressées ou ascendantes, pubescentes.

Confusion possible avec tous les Myosotis.

Consoude officinale

Symphytum officinale L.

Famille : BORAGINACEAE

Floraison : mai à juillet

Bouchemaine (2014)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 30 à 130 cm.

Fleur : rosée, pourpre clair à foncé, jaune pâle, crème, groupées en cymes scorpioides unipare au sommet.



Fruits : sont composés de 4 akènes lisses et brillants, avant la floraison.

Feuilles : grandes (jusqu'à 40 cm de long sur 15 cm de large) sont alternes, pointues, couvertes de poils raides, se prolongeant sur la tige.

Bourse-à-pasteur

Capsella bursa-pastoris (L.) Medik

Famille : BRASSICACEAE

Floraison : mars à décembre

Bouchemaine (2014)

Taille : ± 50 cm.

Fleurs : petites et blanches, disposées en grappes, ses pétales sont blanches, longs de 2 à 3 mm et environ 2 fois plus longs que les sépales.



Tiges : dressées, velues, qui peuvent atteindre 50 cm de haut.

Feuilles : vert-gris forment des rosettes à leur base, près du sol.

Fruit : triangulaire et aplati (cœur, bourse), goût un peu salé. Il semble vide à la palpation.

Cresson des marais

Rorippa palustris (L.) Besser

Famille : BRASSICACEAE

Floraison : juillet à octobre

Bouée (2013), Bouchemaine (2014)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 30 à 40 cm.

Fleurs : petites, larges de 3 mm, pétales plus courts que les sépales.



Feuilles : infér. pétiolées, 3 à 6 paires de segments dentées, le terminal lobé ou denté ; les supér. subsessiles et ½ embrassantes.

Tiges : dressées, diffuses ou couchées, sillonnées.

Silène fleur de coucou *Silene flos-cuculi* (L.) Clairv.

Famille : CARYOPHYLLACEAE

Floraison : mai à juillet

Bouée (2013), Bouchemaine (2014)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 30 à 70 cm.

Port : stolonifère.

Flours : 5 pétales découpées en lanières inégales, tube du calice rougeâtre à 10 nervures saillantes, 5 styles et 10 étamines.



Tiges : dressées, glabres à légèrement pubescentes.

Feuilles : glabres, oblongues-lancéolées, opposées.

Scirpe maritime

Bolboschoenus maritimus (L.) Palla

Famille : CYPERACEAE
Floraison : juillet à septembre

Bouée (2013)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 30 à 70 cm.



Inflorescence : épillet de 1 à 4 cm, brun roussâtres, ovales, plus rarement allongés-cylindriques, épais, agglomérés en cyme terminales, longuement dépassée par 2 à 4 bractées foliacées inégales.



Tiges : glabres, trigones à faces planes et lisses.

Feuilles : linéaires, longues, larges jusqu'à 1 cm, presque planes.

Laiche aiguë *Carex acuta* L.

Famille : CYPERACEAE

Floraison : avril à juillet

Bouée (2013), Bouchemaine (2014)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 0,5 à 1 m.

Port : souche rampante, stolonifère.

Tiges : glabres, dressées, rudes, trigones, à face planes.



Inflorescence : bractées foliacées, les infér. dépassant le chaume, sans gaine. Epillets ♂ 2 à 3, allongés, à écailles oblongues. Epillets ♀ 3 à 4, courtement pédicellés ou sessiles, allongés, écailles noirâtres ou brunes avec nervure médiane ; 2 stigmates. Utricules glabres, obovales, comprimés, verdâtres, faiblement nervés.

Feuilles : vertes claires, planes, rudes, larges de 5 mm ; ligule de 5 à 10 mm, ovale, aiguë.

Laiche couleur de renard

Carex cuprina (Sandor ex Heuff.) Nendtv. Ex A.Kern.

Famille : CYPERACEAE

Floraison : mai à juillet

Bouée (2013)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 30 à 80 cm.

Port : souche gazonnante.

Inflorescence : en panicle rameuses, oblongues, denses, à écailles ovales, nervures médianes, 2 stigmates. Utricules ovales, longs de 5 à 6 mm, striés.

Bractées : scarieuses.



Chaumes : faces presque planes et angle moins saillants.

Feuilles : planes, larges de 7 à 8 mm, rudes. Ligule 10 à 15 mm, plus large que longue, ovale. Sommet hyalin des gaines ponctués de petites glandes rousses.

Confusion possible avec la laiche des renards (*Carex vulpina*).

Laiche distique *Carex disticha* Huds.

Famille : CYPERACEAE

Floraison : mai à juillet

Bouée (2013), Bouchemaine (2014)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 30 à 70 cm.

Port : souche verticale ou oblique, puis rampante, dure, tortueuse.

Inflorescence : épi oblong, fusiforme-cylindrique, dense, nombreux épillets, les infér. et supér. ♀ et les interm. ♂, écailles ovales aigües, brunâtres-hyalines à nervures médianes ; 2 stigmates. Utricules roux, 5 mm, ovoïdes-comprimés, convexes sur le dos, nervés, bidentés, rudes, dépassant l'écaille.

Feuilles : larges de 3 à 5 mm, planes, rudes ; ligule 3 à 5 mm, ovales-obtuses. Bractée infér. scarieuse ou foliacée, restant plus courte que l'épi.

Chaumes : dressés, trigones, rudes dans le haut, dépassant peu les feuilles.



© CENB

Laiche divisée *Carex divisa* Huds.

Famille : CYPERACEAE

Floraison : mai à juin

Bouée (2013)

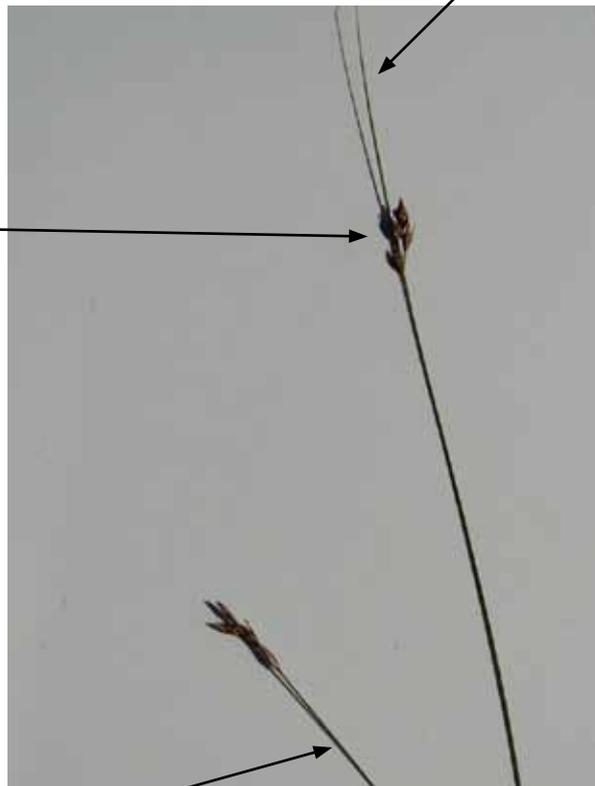
Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 20 à 40 cm.

Port : souche rampante, tortueuse.

Bractées : longueurs variables, dépassants parfois l'épi.

Inflorescence : épis ovales, formés de 3 à 6 épillets, à écailles ovales-mucronées, brunes-hyalines à nervures médianes plus pâles ; 2 stigmates. Utricules bruns, longs, 3 mm, ovoïdes-comprimés, nervés, rétrécis en bec court, bidentés, rudes, non ailés.



Feuilles : étroites, larges de 1 à 2 mm, en gouttières, à sommet triquètre rude ; ligule 2 à 3 mm, ovale-obtuse.

Chaumes : grêles, dressés, trigones, rudes au sommet, dépassants un peu les feuilles.

Laiche des lièvres

Carex leporina L. (ou *C. ovalis* Gooden.)

Famille : CYPERACEAE

Floraison : juin

Bouée (2013)

Taille : 20 à 50 cm.

Port : touffe dense.

Inflorescence : épis ovoïdes tous semblables, brunâtre. Utricule à 2 stigmates, bordé d'une membrane denticulée-ciliée au sommet, 2 à 5 mm.



Feuilles : 2 à 4 mm de large, assez rigides, à nervure principale saillante au revers.

Tiges : droites ou peu courbées, à 3 angles.

© CENB

Laiche brune

Carex nigra (L.) Reichard

Famille : CYPERACEAE

Floraison : mai à juillet

Bouée (2013)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 20 à 50 cm.

Port : souche rampante, stolonifère.

Feuilles : glauques, étroites, 1 à 3 mm, en gouttières, rudes. Ligule 1 à 3 mm, ovale, arrondie.



Inflorescence : épillets ♂ 1 à 2 mm de large, allongés, à écailles noirâtres. Epillets ♀ 2 à 4 mm, cylindriques, dressés, écailles noirâtres, très obtuses, à nervures médianes vertes ; 2 stigmates. Utricules glabres, sur 6 rangs, persistants, elliptiques, comprimés, obtus.

Chaumes : glabres, dressés, trigone.

© CBNB

Héléocharis des marais

Eleocharis palustris (L.) Roem. & Schult.

Famille : CYPERACEAE

Floraison : mai à juillet

Bouée (2013)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 20 à 80 cm.

Port : rhizome épais longuement rampant.

Inflorescence : épillet terminal, solitaire, 5 à 20 mm, ovale-oblong, subaigü, à écailles presque aigües, brunâtres à bord scarieux ; 2 stigmates.



Chaumes : robustes, dressés, cylindriques, un peu comprimés, munis à la base de 2 gaines tronqués, brunâtres.

Trèfle maritime ou trèfle écailleux *Trifolium maritimum* Huds.

Famille : FABACEAE
Floraison : juin à juillet

Bouée (2013), Bouchemaine (2014)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 20 à 40 cm.

Fleurs : blanc rosé, en tête ovoïdes, larges de 1 à 1,5 cm, solitaires, terminales, le plus souvent pédonculées ; calice glabre, à 10 nervures ; corolle 1 fois plus longue que le calice.



Tiges : dressés ou ascendantes.

Feuilles : infér. longuement pétiolées, les supér. courttement pétiolées ; folioles ovales-oblongues, à peine denticulées ; stipules étroites.

Trèfle de Micheli

Trifolium michelianum Savi

Famille : FABACEAE
Floraison : mai à juillet

Bouée (2013), Bouchemaine (2014)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides



Protégé au niveau régional (Pays de la Loire)



Feuilles : folioles obovales, tronquées ou échancrées, stipules ovales-triangulaires.

Inflorescence : blanc sale, en tête lâche, large de 2 à 3 mm.

Taille : 20 à 50 cm.

Port : radicante.

Tiges : glabres, dressées ou ascendantes, creuses, striées.

Fruits : gousses obovales, saillantes, stipitées à 2 graines.

Trèfle commun *Trifolium pratense* L.

Famille : FABACEAE

Floraison : mai à septembre

Bouée (2013), Bouchemaine (2014)

Taille : 10 à 50 cm.

Port : souche verticale.

Feuilles : infér. à pétiole long jusqu'à 20 cm, les supér. sessiles ; folioles elliptiques à obovales, presque entières, obtuses ; stipules ovales à oblongues.



Tiges : pubescente à velue, dressées ou ascendante, pleines ou creuses.

Fleurs : tête globuleuses puis ovales, large de 3 cm, terminales sessiles, entourées à leur base par 2 feuilles opposées ; calice strié, velu, à dents sétacés ; corolle dépassant le calice, à étendard oblong, tronqué ou émarginé.

Jarosse

Vicia cracca L.

Famille : FABACEAE
Floraison : juin à août

Bouée (2013), Bouchemaine (2014)

Taille : 1 à 2 m.

Feuilles : à 8-12 paires de folioles, vrilles rameuses.

Gousses : 20 à 25 mm sur 5-6, glabres, contractées en un pied plus court que le tube du calice

Calice : non bossu, à dents inégales.



Fleurs : bleues, courtes (9-12 mm), s'ouvrant successivement de bas en haut, 15-20 en grappes d'abord triangulaires-oblongues, serrées, égalant à peine ou dépassant peu la feuille.

Géranium Herbe à Robert

Geranium robertianum L.

Famille : GERANIACEAE

Floraison : avril à septembre

Bouée (2013), Bouchemaine (2014)

Taille : 20 à 50 cm.

Fleurs : par 2 au sommet de pédoncules plus longs que les feuilles ; sépales velus-glanduleux ; pétales entiers, 2 fois plus longs que les sépales, à onglet glabre.



Tiges : dressées ou diffuses, fragiles, rameuses en zigzag, renflées aux nœuds.

Feuilles : à contours triangulaires, composées palmées à 3 à 5 folioles profondément divisées en segments incisés.

Morène

Hydrocharis morsus-ranae L.

Famille : HYDROCHARITACEAE

Floraison : juillet à août

Bouée (2013)

Port : souche submergée stolonifère.

Fleurs : blanches, tachées de jaunes à la base, larges de 2 cm, dressées au-dessus de l'eau.

Tiges : grêles, pourvues aux nœuds de feuilles, de racines et de fleurs.



Feuilles : longuement pétio-lées, nageantes, à limbe orbiculaire-réniforme, épais, large de 3 cm, à pétiole adhérent à la base à 2 stipules membra-neuses oblongues-lancéolées.

Iris des marais *Iris pseudacorus* L.

Famille : IRIDACEAE
Floraison : avril à juillet

Bouée (2013), Bouchemaine (2014)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 0,5 à 1 m.

Port : rhizome très épais, rampant.

Fleurs : grandes, pédonculées, 2 à 3 spathe.



Tiges : dressées, lisses, ramifiées dans sa partie supér.

Feuilles : en glaive, larges jusqu'à 3,5 à 4 cm, longuement atténuées-aigües, égalant ou dépassant un peu la tige.

Jonc des crapauds *Juncus bufonius* L.

Famille : JUNCACEAE
Floraison : mai à septembre

Bouée (2013)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 5 à 25 cm.

Port : souche fibreuse.

Fleurs : verdâtres, solitaires, espacées le long des rameaux en formant une panicule ou une cyme lâche ; bractées foliacées beaucoup plus courte que l'inflorescence.



Tiges : étalées, munies de feuilles minces-sétacées dont la largeur ne dépasse pas 1 mm, en gouttière, à gaine non articulée.

Jonc aggloméré

Juncus conglomeratus L.

Famille : JUNCACEAE

Floraison : juin à août

Bouée (2013), Bouchemaine (2014)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 50 à 80 cm.

Port : en touffe.

Inflorescence : périanthe à divisions lancéolées, très aigües, les extér. carénées.

Tiges : dressées, cylindriques, striées en long, à moelle contenue.



Feuilles : réduites à des gaines radicales, rous-sâtres, non luisantes, la supér. mucronée pouvant atteindre 15 cm.

Critères d'identification : aspect aggloméré des fleurs et tige striée.

Jonc diffus

Juncus effusus L.

Famille : JUNCACEAE
Floraison : juin à septembre

Bouée (2013), Bouchemaine (2014)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides



© A. Corbeaux-Nantes Métropole

Taille : 0.5 à 1,5 m.

Port : en touffe.

Fleurs : verdâtres, périanthe à divisions subégales, lancéolées, très aiguës ; 3 stigmates.

Tiges : vertes luisantes, lisses, à moelle continue.



© A. Corbeaux-Nantes Métropole

Feuilles : réduites à des gaines radicales, roussâtres, non luisantes, la supér. mucronée pouvant atteindre 20 cm. Panicule lâche, à rameaux diffus, longuement dépassée par la bractée cylindrique.

Jonc de Gérard

Juncus gerardii Loisel

Famille : JUNCACEAE

Floraison : mai à août

Bouée (2013), Bouchemaine (2014)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 10 à 50 cm.

Port : en touffe.

Feuilles : verts sombres, étroitement linéaires-canaliculées, non noueuses.

Tiges : grêles, subcylindriques.

Inflorescence : plus lâche, à bractée infér. plus courte. Périanthe brun foncé à noirâtre, à divisions très obtuses ; anthères 3 fois plus longues que le filet.



Jonc à fruits brillants

Juncus articulatus L.

Famille : JUNCACEAE
Floraison : juillet à octobre

Bouée (2013)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 20 à 60 cm.

Feuilles et fleurs :
brunâtres ou verdâtres,
moyennes, glomérulées
par 4-15, en panicule.



Tiges : rapprochées,
ascendantes ou couchées-
radicantes, cylindriques-
comprimées à rameaux
étalés et écartés.

Critères d'identification : présence de cloison dans les feuilles.

Lycophe d'Europe

Lycopus europaeus L.

Famille : LAMIACEAE

Floraison : juillet à septembre

Bouchemaine (2014)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 30 cm à 1 m.

Feuilles : grandes, courtement pétiolées, ovales-lancéolées, dentées-incisées et souvent pennatifides à la base.

Fleurs : blanches ponctuées de rouge, petites, en verticilles axillaires sessiles, écartés, très denses.

Calice : en cloche, pubescent, à 10 nervures peu saillantes, à 5 dents égales, lancéolées en alêne, à pointe rigide.

Corolle : en entonnoir, à tube inclus, à 4 lobes presque égaux, le supér. un peu échancré.

Carpelles : lisses, tétraédriques, tronqués-bordés au sommet.



Tige : dressée, sillonnée.

Menthe aquatique

Mentha aquatica L.

Famille : LAMIACEAE

Floraison : juillet à septembre

Bouchemaine (2014)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 35 à 80 cm.

Fleurs : rosés ou blanches, en verticilles peu nombreux, tous ou les supérieurs rapprochés en têtes terminales globuleuses ou ovoïdes très obtuses.

Calice : tubuleux, velu, à nombreuses nervures saillantes, à gorge nue, à 5 dents lancéolées-acuminées.



Feuilles : toutes assez longuement pétiolées, largement ovales ou ovales-lancéolées, dentées en scie.

Tiges : dressées ou ascendantes.

Épiaire des marais *Stachys palustris* L.

Famille : LAMIACEAE
Floraison : juin à septembre

Bouchemaine (2014)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 40 cm à 1 m.



Calice : velu mais sans glande stipitée, à dents lancéolées en alène, peu inégales, presque aussi longues que le tube.

Feuilles : sessiles ou courtement pétiolées, oblongues-lancéolées, aiguës, arrondies ou un peu en cœur à la base, dentées, finement pubescentes.

Fleurs : roses, 4-8 en verticilles rapprochés, les infér. seuls espacés.

Corolle : 12 à 15 mm, à tube à peine saillant, à lèvre supér. pubérulente en dehors.

Tige : dressée, simple ou peu rameuse.

Herbe aux coliques *Lythrum salicaria* L.

Famille : LYTHRACEAE
Floraison : juin à septembre

Bouchemaine (2014)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 50 cm à 1 m.

Port : souche épaisse.

Fleurs : rouge violet, grandes (10-12 mm), en faisceaux axillaires simulant des verticilles et formant un long épi terminal, souvent interrompu à la base.



Calice : velu, à 12 côtes et dents.

Feuilles : lancéolées, en cœur à la base, sessiles, opposées, rarement verticillées ou les supérieures alternes.

Guimauve officinale

Althaea officinalis L.

Famille : MALVACEAE
Floraison : juin à septembre

Bouchemaine (2014)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : ± 1 m.

Feuilles : tomenteuses, ovales, 3 à 5 lobes peu profonds, inégalement dentés.



Tiges : dressées, robustes.

Fleurs : d'un blanc rosé, assez grandes, fascicules sur des pédoncules plus courts que le pétiole.

Orchis à fleurs lâches

Anacamptis laxiflora (Lam.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase

Famille : ORCHIDACEAE

Floraison : mai à juin

Bouée (2013)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 30 à 50 cm.



Tiges : glabres, dressées, teintées de pourpre dans le haut, feuillée jusqu'au sommet.

Fleurs : sessiles en épi très lâches. Périclype à divisions extér. toutes les 3 étalées-dressées, les 2 latérales parfois renversées en arrière. Labelle plus long que large, brusquement élargi dès la base, à 3 lobes.

Feuilles : lancéolées-linéaires, pliées, à pointe canaliculée, non maculées, dressées.

Callitriche

Callitriche sp. L.

Famille : PLANTAGINACEAE

Floraison : mai à septembre

Bouée (2013), Bouchemaine (2014)



Flours : très petite, axillaires, généralement solitaires, sans périanthe, munies ou non de 2 bractéoles opposées, membraneuses.

Feuilles : opposées, sans stipules, connées, linéaires, uninervées à ovales ou spatulées, les terminales en rosette flottante.

Agrostide blanche

Agrostis stolonifera L.

Famille : POACEAE

Floraison : juillet à août

Bouée (2013), Bouchemaine (2014)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : jusqu'à 50 cm.

Port : souche à rhizomes courts.

Chaume : dressés, lisses.



Feuilles : plus ou moins scabres, planes ou enroulées au sommet ; gaines lisses ou à peine scabres ; ligule allongée atteignant jusqu'à 5 mm.

Inflorescence : panicule plus ou moins grande, à rameaux plus ou moins scabre. Epillets 2 à 3 mm, blanchâtres ou violacées ; glumes plus ou moins scabre sur la carène.

Vulpin bulbeux

Alopecurus bulbosus Gouan

Famille : POACEAE
Floraison : juin à août

Bouée (2013)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 15 à 50 cm.

Port : souche courte, arrondie.

Inflorescence : panicule 1 à 4 cm, pubescente, grêle, cylindrique, aigüe. Epillets 2,5 à 3 mm ; glumes presque libres, soudées jusqu'à la base, plus ou moins divergente au sommet, faiblement ciliées sur la carène.



Feuilles : longue, étroites, 1 à 3 mm, scabres sur les marges ; gaine supér. un peu dilatée ; ligule atteignant 3 mm.

Chaumes : solitaires ou fasciculés, renflés à la base en bulbe d'environ 1 cm de diamètre, lisses.

Confusion possible avec le vulpin des près (*Alopecurus pratensis*).

Critères d'identification : présence de bulbe.

Vulpin des prés *Alopecurus pratensis* L.

Famille : POACEAE
Floraison : mai à juin

Bouée (2013)



Inflorescence : panicule
3 à 8 cm, velue-soyeuse,
épaisse, cylindrique,
obtuse, vert blanchâtre.
Epillets 4 à 5 mm ;
glumes soudées dans le
1/3 inférieur, longuement
ciliées sur la carène.

Feuilles : plus ou
moins glauques, lon-
gues, larges de 3 à 7
mm, scabres sur les
marges et un peu sur
la face supér. ; gaine
supér. un peu dilatée;
ligule assez courte 1
à 2 mm, tronquée.

Chaume : dressé, lisse.

Confusion possible avec le vulpin bulbeux (*Alopecurus bulbosus*).

Flouve odorante *Anthoxanthum odoratum* L.

Famille : POACEAE

Floraison : avril à juillet

Bouée (2013)

Taille : 10 à 80 cm.

Port : souche
cespiteuse.



Inflorescence :
panicule 2 à 6 cm,
dense, allongé,
subcylindrique.
Epillets 6 à 8 mm ;
glumes glabres, à
nervures scabres.

Feuilles : planes,
glabres ou velues,
ciliées au sommet
de la gaine ; ligule
oblongue, déchirée.

Chaumes : dressées ou
genouillés-ascendantes.

Fenasse

Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl

Famille : POACEAE

Floraison : mai à août

Bouée (2013)



Taille : 0,6 à 1,2 m.

Port : souche rameuse, rampante.

Inflorescence : épillets 7 à 10 mm, verts blanchâtres parfois plus ou moins violacés, luisants.



Feuilles : planes, scabres ; gaines glabres ; ligule 1 à 1,5 mm, tronquée, finement pubérolente à l'extér.

Chaumes : lisses, à nœuds glabres ou pubescents, à entre-nœuds infér. non renflés ou renflés-tubéreux.



Brome fausse orge *Bromus hordeaceus* L.

Famille : POACEAE
Floraison : mai à juin

Bouée (2013)

Taille : 3 à 20 cm.

Inflorescence :
panicule 1 à 6 cm,
ovoïde, compacte,
vert pâle, à rameaux
très court, pouvant
être réduit à 1 seul
épillet. Epillet 1 à
1,5 cm, glabres,
luisants.



Feuilles :
pubescentes ;
gaines velues.

Chaumes : inégaux,
étalés ou genouillés-as-
cendants, parfois isolés
et dressés ; nœuds
glabres.

Brome à grappe *Bromus racemosus* L.

Famille : POACEAE

Floraison : mai à juillet

Bouée (2013), Bouchemaine (2014)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 3 à 20 cm.

Port : souche fibreuse.



Inflorescence : panicule 5 à 8 cm, étroite, vert pâle, dressée ou à peine inclinée, contractée après la floraison. Epillets 1,5 à 2,5 cm, oblongs-lancéolés, glabres, luisants, 5 à 9 fleurs, toujours imbriquées.

Feuilles : planes, pubescentes ; ligule tronquée, irrégulière et légèrement dentée.

Chaumes : dressés, glabres, nœuds et gaines pubescents.

Brome stérile

Bromus sterilis L.

Famille : POACEAE

Floraison : mai à juillet

Bouée (2013)

Taille : 30 à 70 cm.

Port : souche fibreuse.

Feuilles : planes, légèrement pubescentes ; gaines infér. velues, les supér. très légèrement pubescentes ; ligule oblongue, profondément lacérée.



Chaumes : dressés, glabres ainsi que les nœuds.

Inflorescence : panicule 10 à 20 cm, vert pâle ou rouge violacé, large, pendante après la floraison, très lâche, à long rameaux géminés ou verticillés, scabres. Epillets 3 à 5 cm, élargis au sommet, très scabres, à 5 à 10 fleurs ; glumes aigües, inégales, scarieuses sur les bords, scabres sur la carène.

Crételle

Cynosurus cristatus L.

Famille : POACEAE

Floraison : mai à juillet

Bouée (2013)

Taille : 40 à 80 cm.

Port : souche fibreuse.

Feuilles : planes, glabres, légèrement rude vers l'extrémité ; gaine non dilatée ; ligule courte, tronquée.

Inflorescence : panicule linéaire, étroite, allongée. Epillets fertiles 3 à 5 fleurs, pubescents.



Chaumes : grêles, dressés, glabres, lisses.

Dactyle

Dactylis glomerata L.

Famille : POACEAE

Floraison : avril à septembre

Bouée (2013)

Taille : jusqu'à 1 m.

Port : souche courte, cespiteuse.



Chaumes : dressés ou genouillés-ascendants.

Inflorescence : panicule portant des épillets plus ou moins longuement pédicellés et rapprochés en fascicules compacts. Epillets longs de 5 à 6 mm, étamines jaunâtres ou violacées.

Feuilles : atténuées au sommet en pointe fine, nervure médiane saillante, scabres sur les bords ; gaine comprimée, scabres, poilues ; ligule longue et lacérée. Epillets longs de 5 à 6 mm.

Gaudinie

Gaudinia fragilis (L.) P.Beauv.

Famille : POACEAE

Floraison : avril à août

Bouée (2013)

Taille : 30 à 60 cm.

Port : souche fibreuse.



Chaumes : grêles, fasciculés, ascendants ou plus ou moins radicants à la base, glabres et lisses.



Inflorescence : panicule linéaire, étroite, allongée. Epillets fertiles 3 à 5 fleurs, pubescente.

Feuilles : couvertes ainsi que les gaines de poils mous, espacés et réfléchis ; ligule très courte, moins de 1 mm, tronquée-denticulée.

Houlque laineuse

Holcus lanatus L.

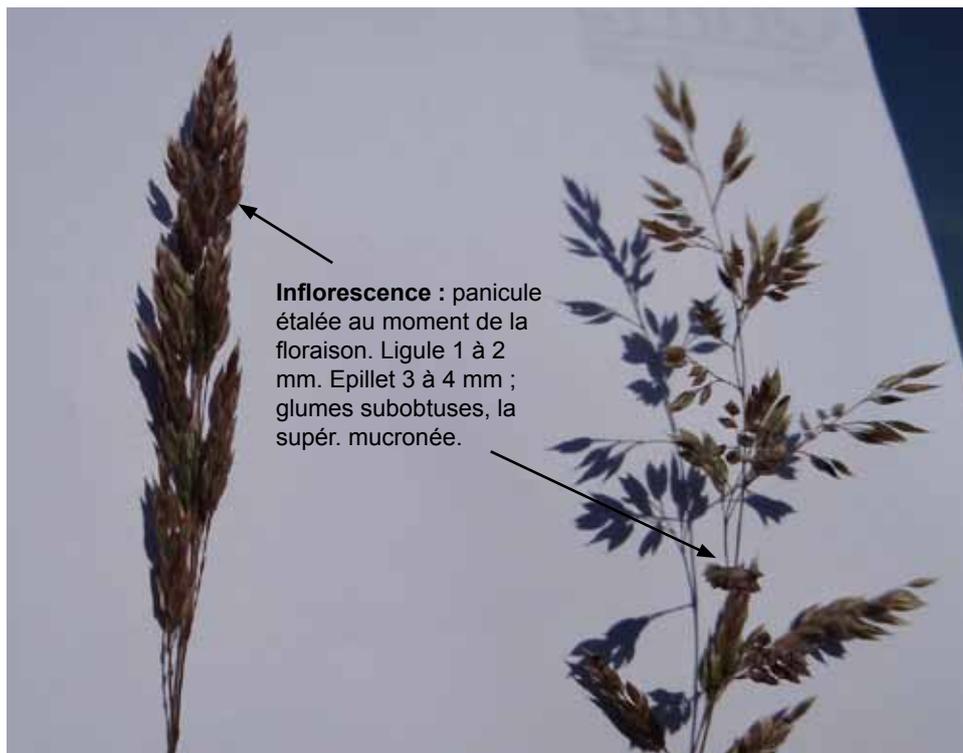
Famille : POACEAE

Floraison : mai à août

Bouée (2013)

Taille : jusqu'à 1 m.

Panicule : contractée avant et après la floraison.



Feuilles : planes, mollement velues.

Orge faux seigle *Hordeum secalinum* L.

Famille : POACEAE

Floraison : mai à juillet

Bouée (2013)

Taille : 30 à 80 cm.

Port : souche cespiteuse.

Inflorescence : panicule oblongue, plus ou moins étalée, à rameaux scabres. Epillets verts ou violacés.



Chaumes : grêles, glabres et lisses.

Feuilles : scabres à la face supér. et pubescente ; gaines infér. un peu dilatées, marcescentes ; gaines supér. glabres ; ligule moins de 0,5 mm, tronquée.

Ray-grass anglais

Lolium perenne L.

Famille : POACEAE

Floraison : mai à octobre

Bouée (2013)

Taille : 20 à 40 cm.

Port : souche densément cespiteuse.

Inflorescence : épi allongé, à épillets, au moins les supér. plus longs que les entrenœuds. Epillets lancéolés 3 à 8 fleurs, glume plus courte que l'épillet.



Feuilles : étroites, 3 à 4 mm, à marges lisses ; ligule moins de 1 mm, tronquée.

Chaumes : fasciculés, dressés ou genouillés-ascendantes, lisse sous l'épi, à nœuds bruns.

Pâturin des prés *Poa pratensis* L.

Famille : POACEAE
Floraison : mai à août

Bouée (2013)

Taille : 30 à 80 cm.

Port : souche rampante.

Inflorescence : panicle oblongue, plus ou moins étalée, à rameaux scabres. Epillets verts ou violacés.



Chaumes : dressés ou ascendants.

Feuilles : vertes ou glauques ; gaines arrondies, parfois un peu comprimées, glabres et lisses ; ligule moins de 1 mm.

© CBNB

Alpiste faux roseau *Phalaris arundinacea* L.

Famille : POACEAE
Floraison : mai à juillet

Bouchemaine (2014)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 0,5 à 1,50 m.



Chaume :
robuste, très
feuillés surtout
evrs la base.

Feuilles : rudes, planes,
larges d'1 cm, persis-
tantt mortes pendant
l'hiver ; gâines supér.
non renflées ; ligule
membraneuse allongée.

Epillets : 5 mm,
2 écailles sté-
riles couvertes
de poils

Panicule : 10 à
18 cm, verdâtre
ou panachée de
violet.

Confusion possible avec le roseau commun (*Phragmites australis*).

Critère d'identification : ligule membraneuse.

Roseau commun

Phragmites australis (Cav.) Steud.

Famille : POACEAE

Floraison : septembre à octobre

Bouchemaine (2014)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 1 à 4 m.

Panicule : 10 à 30 cm, à la fin soyeuse.



Chaume : dressé, cassant.

Feuilles : plus ou moins glaucescentes, larges de 1 à 3 cm, à bords scabre et coupant.

Confusion possible avec l'alpiste faux roseau (*Phalaris arundinacea*).

Critère d'identification : ligule poilue.

Oseille crépue

Rumex crispus var. *uliginosus* Le Gall

Famille : POLYGONACEAE
Floraison : juillet à septembre

Bouchemaine (2014)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 0,5 à 1 m.

Tige : robuste, dressée, rameuse au sommet, à rameaux courts et dressés.



Feuilles : ondulées-crispées aux bords, les infér. oblongues-lancéolées aiguës, atténuées ou tronquées à la base.

Valves fructifères : largement ovales en cœur, entières ou denticulées à la base, à granules inégaux, souvent un seul développé et ovoïde.

Lysimaque nummulaire

Lysimachia nummularia L.

Famille : PRIMULACEAE

Floraison : juin à août

Bouée (2013), Bouchemaine (2014)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 10 à 60 cm.

Tiges : grêle, couchées-radicantes, glabres, anguleuses, longues.



Fleurs : large de 1,5 à 2,5 cm, axillaires, solitaires, à pédoncule ordin. plus court que la feuille ; dent du calice ovale-acuminées ; corolle subcampanulée à lobes glanduleux ; étamines à filets soudés à la base.

Feuilles : opposées, de 1,5 à 3 cm, courtement pétiolées, ovales-orbiculaires, ponctuées de glandes.

Grande Lysimaque

Lysimachia vulgaris L.

Famille : PRIMULACEAE

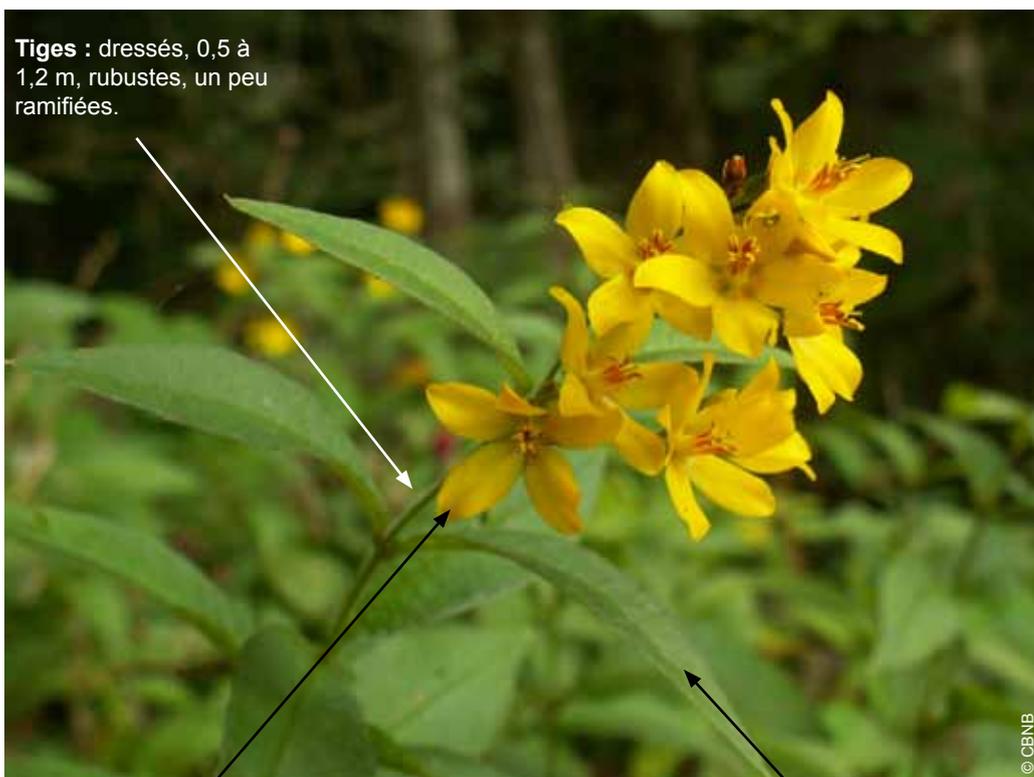
Floraison : juin à août

Bouée (2013), Bouchemaine (2014)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 10 à 30 cm.

Port : rhizome rampant.



Tiges : dressés, 0,5 à 1,2 m, rubustes, un peu ramifiées.

Fleurs : large de 1,5 cm, en grande panicule terminale ; pédicelle grêle de 1 cm au plus ; lobes du calice lancéolés-acuminés, à bord ciliés brun rougeâtre ; corolle subcampanulées, à lobes non ciliés.

Feuilles : opposées ou verticillées par 3 à 4, subsessiles, 5 à 12 cm, ovale-lancéolées, aiguës, ponctuées de glandes orangées ou noirâtres.

Renoncule aquatique *Ranunculus aquatilis* L.

Famille : RANUNCULACEAE

Floraison : avril à juillet

Bouée (2013)

Taille : 10 à 30 cm.

Tiges : rameuse,
nageante, presque
glabre.



Fleurs : grandes, larges de 15 à 20 mm, à pédoncule de 2 à 5 cm, ordin. plus court que le pétiole de la feuille voisine ; pétales 2 à 3 fois plus long que les sépales ; 10 à 20 étamines.

Feuilles : les nageantes longuement pétiolées, réniformes-orbiculaires, formant les $\frac{3}{4}$ du cercle, 3 à 5 lobes dentés ; stipule souvent velue, soudé au pétiole. Les submergées sessiles, capillaires-multifides, ordin. flasques et formant le pinceau, parfois plus raide.

Confusion possible avec les autres renoncules aquatiques.

Critères d'identification : fossette nectarifère en forme de cercle ou de croissant peu ouvert.

Renoncule flammette ou petite douve

Ranunculus flammula L.

Famille : RANUNCULACEAE

Floraison : mai à septembre

Bouée (2013), Bouchemaine (2014)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 10 à 40 cm.

Port : souche courte, sans stolons.

Tiges : ascendantes ou couchées-radicantes, creuses, rameuses, glabres.



Fleurs : assez petites, longuement pédonculées, opposées aux feuilles, sépales pubescents, réceptacle glabre.

Feuilles : glabres, entières ou denticulées, les infér. ovales ou oblongues, longuement pétiolées ; les supér. sessiles, lancéolées-linéaires.

Renoncule à feuilles d'ophioglosse *Ranunculus ophioglossifolius* L.

Famille : RANUNCULACEAE

Floraison : mai à juillet

Bouée (2013), Bouchemaine (2014)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides



Protégée au niveau national



Taille : 10 à 40 cm.

Fleurs : petites, longuement pédonculées, opposées aux feuilles, sépales glabres ; réceptacle glabre.

Feuilles : infér. en cœurs obtuses, longuement pétiolées, celles du milieu ovales-oblongues. Les supér. lancéolées et subsessiles.

Tiges : couchée à la base et radicante, ensuite dressée, rameuse, creuse.



Confusion possible avec la renoncule flammette (*Ranunculus flammula*).

Critères d'identification : feuilles infér. en forme de cœurs et les supér. lancéolées et subsessiles.

Potentille des oies

Potentilla anserina L.

Famille : ROSACEAE
Floraison : mai à septembre

Bouée (2013), Bouchemaine (2014)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 20 à 40 cm.

Port : courte, rameuse.

Fleurs : axillaires, solitaires, longuement pédonculées larges de 2 cm ; pentamères ; sépales et calice poilus, pétales obovales.



Feuilles : imparipennées, à folioles profondément incisées-dentées, soyeuses-argentées au moins en dessous ; les radicales longues jusqu'à 25 cm, 15 à 25 folioles oblongues, les basales plus courtes ; les caulinaires plus petites, à folioles moins nombreuses et stipules foliacées.

Tiges : florifères très grêles, rampantes, stoloniformes, radicales.

Gaillet accrochant

Galium aparine L.

Famille : RUBIACEAE
Floraison : juin à octobre

Bouée (2013)

Taille : 0,2 à 1,2 m.

Fleurs : larges de 2 mm, en cyme axillaires de 2 à 5 fleurs, à pédoncules dépassant les feuilles ; corolle à lobes oblongs ; pédicelles fructif. droit ou à peine inclinés, divariqués.



Feuilles : 1 à 5 cm, verticillées par 6 à 8, linéaire-oblongues, mucronées, face supér. hérissée de poils crochus dirigés vers le sommet.

Tiges : diffuses-ascendantes, 4 angles, très scabres et accrochantes par des aiguillons courbés-réfléchis, renflées et velues-hérissées aux nœuds.

Gaillet des marais

Galium palustre L.

Famille : RUBIACEAE

Floraison : mai à août

Bouée (2013)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 20 à 80 cm.

Fleurs : blanches ou rarement rosées, larges de 3 à 5 mm, en cyme terminales et latérales formant une panicule lâche, allongée, pyramidale ou oblongue ; corolle à lobes aigus.



Feuilles : linéaires lancéolées ou oblancéolées, obtuses, non mucronées scabres sur les bords et sur la nervure dorsale, à aiguillon dirigés vers l'arrière.

Tiges : faibles, parfois davantage, diffuses, ascendantes, ordin. scabres sur les angles, parfois presque lisses.

Glossaire

Acuminé : se rétrécissant progressivement pour se terminer brusquement en pointe effilé.

Adné : soudé ou attaché.

Aigu : dont le sommet se rétrécit insensiblement en pointe.

Aile : 1) Appendice étalé en bordure d'organe, par exemple de la tige. 2) Pétales latéraux des Fabaceae.

Anthère : partie de l'étamine contenant le pollen.

Bidenté : calice gamosépale dont la soudure des lobes ne laisse subsister que deux dents.

Bractée : feuille modifiée insérée à la base d'un pédicelle floral, pédonculé d'une inflorescence ou d'une de ses ramifications.

Calice : ensemble des sépales. Premier verticille de la fleur formant l'enveloppe externe du bouton floral.

Campanulé : en forme de cloche.

Canaliculé : marqué d'un petit canal en gouttière.

Capitule : inflorescence formée de fleurs sessiles serrées sur un réceptacle unique.

Carène : 1) Partie saillante d'un organe végétal. 2) Ensemble plus ou moins soudé de deux pétales inférieurs des fleurs de Fabaceae.

Caréné : muni d'une carène.

Cespiteux : plante présentant à sa base des touffes compactes.

Chaume : tige souvent creuse, munie de nœuds d'où partent des feuilles linéaires.

Cilié : bordé de petits poils.

Conné : soudé, attaché ou adné, par exemple des étamines soudées entre elles.

Corolle : ensemble des pétales.

Denticulé : muni de petites dents.

Divariqué : écarté à angles très ouvert, presque droit, et en tous sens.

Elliptique : feuille ovale aux extrémités resserrées.

Emarginé : faiblement échancré à l'apex.

Embrassant : se dit d'un organe sans pédoncule dont le limbe entoure plus ou moins la tige.

Etamines : organe mâle des fleurs contenant du pollen.

Etendard : pétale supérieur chez les Fabaceae.

Fasciculé : se dit d'organes en touffes ou faisceaux.

Fusiforme : en forme de fuseau.

Gaine : base engainante d'une feuille ou d'un pétiole.

Géminé : disposé par paires.

Genouillé : coudé brusquement en forme de genou.

Glabre : dépourvu de poils.

Glaucue : vert bleuâtre.

Glume : bractée située à la base des épillets de Poaceae. On distingue la glume inférieure et la glume supérieure.

Gousse : fruit déhiscent formé d'un seul carpelle et s'ouvrant suivant deux fentes.

Grêle : long et mince.

Hyalin : fin et translucide.

Imparipenné : feuille composée pennée avec foliole terminale, comptant de ce fait un nombre impair de folioles.

Involucre : Collerette de bractées à la base d'une inflorescence.

Labelle : 1) Pétale large et plus ou moins en forme de lèvre. 2) Pétale médian des Orchidaceae.

Lancéolé : en forme de fer de lance, allongé et pointu, la partie la plus large se trouvant plus près de la base.

Ligule : 1) Languette écailleuse sur une feuille. 2) Corolle en forme de languette des Asteraceae. 3) Organe membraneuse à la jonction du limbe et de la gaine.

Limbe : partie plane et peu épaisse d'un organe (feuille, pétale ...).

Marcissant : organe qui reste en place après s'être flétri.

Mucron : point aigüe et rigide à l'extrémité d'un organe.

Mucroné : terminé par un mucron.

Multifide : très découpé.

Oblong : nettement plus long que large.

Obovale : se dit d'une feuille en forme d'œuf, la partie la plus étroite étant au point d'attache.

Obtus : arrondi au sommet ou à la base.

Ombelle : inflorescence où tous les pédicelles partent du sommet de la tige principale.

Orbiculaire : plus ou moins circulaire.

Ovoïde : se rapprochant de la forme de l'œuf.

Panicule : inflorescence ramifiée complexe.

Pubescent : couvert de poils duveteux.

Pédicelle : petit pédoncule portant une fleur unique dans une inflorescence.

Pédoncule : portion de tige supportant une inflorescence.

Penné : 1) Feuille ou fronde dont les folioles ou pennes sont disposées de part et d'autre du rachis comme les plumes. 2) Ramification dans lesquelles les nervures principales libres portent des nervures secondaires également libres moins importantes.

Périanthe : ensemble des sépales et des pétales.

Pétiole : partie étroite de la feuille unissant le limbe à la tige.

Pubérulent : couvert d'une pubescence très fine à peine visible.

Radical : issu de la racine. Se dit d'une feuille poussant de la base de la tige ou d'un rhizome. Synonyme : basal.

Radicant : se dit d'une tige courbée vers le sol et pouvant y prendre racine.

Rameux : portant de nombreuses branches.

Réniforme : ayant une forme de rein.

Saillant : appendice dépassant de la bordure d'un organe.

Scabre : organe rendu rugueux au toucher par des aspérités ou papilles sur les bords ou la surface dans la longueur excède 0,5 mm.

Scarieux : sec et membraneux.

Sessile : dépourvu de pédoncule.

Sétacé : qui porte des soies ou qui est en forme de soie.

Souche : partie basale d'une plante vivace.

Spathe : large bractée sous-tendant et enveloppant souvent une inflorescence.

Stigmate : extrémité du pistil fixant le pollen, en nombre égal à celui des carpelles.

Stipe : organe imitant un petit tronc d'arbre et servant de support à un organe.

Stipité : porté par un stipe.

Stolon : tige grêle rampante pouvant s'enraciner et donner une nouvelle plante.

Stolonifère : qui possède des stolons.

Style : partie apicale de l'ovaire, généralement allongée et portant le ou les stigmates.

Sub- : placé devant un mot signifie presque.

Tomenteux : couvert de poils courts et serrés.

Triquètre : dont la section offre trois angles saillants, avec des faces concaves.

Tronqué : coupé brusquement en travers.

Tubéreux : produisant des tubercules.

Utricule : fruit sec à une graine en forme de petite outre. Petit organe en forme d'outre.

■ Flore

Zone humide ■



Forum des Marais
Atlantiques
Quai aux vivres BP 40214
17304 Rochefort Cedex

33 (0)5 46 87 08 00

www.forum-zones-humides.org